

Ce chapitre « la Constitution et l'exercice des pouvoirs » traite le premier thème du programme d'éducation civique, portant sur les rapports entre le citoyen et la République. Ce thème obligatoire a pour but de vous permettre d'approfondir la connaissance et le fonctionnement des institutions de la Ve République.

La V<sup>e</sup> République est une démocratie parlementaire fondée sur :

- les valeurs de liberté, d'égalité civique, de solidarité (devise républicaine) ;
- la souveraineté du peuple, exercée par ses représentants élus au suffrage universel ;
- la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire).

### Séance 1 : Premières approches à travers les hauts lieux de pouvoirs en France

Instituée par le général de Gaulle en 1958, et toujours en vigueur aujourd'hui grâce à la souplesse des institutions qui ont su s'adapter au fil du temps, la Constitution de la V<sup>e</sup> République établit une démocratie parlementaire au pouvoir présidentiel fort.

*Quels en sont les fondements ? Comment les pouvoirs sont-ils répartis et organisés ?*

**1 La démocratie républicaine instaurée par la Constitution, 1958**

**Préambule. Art. 1.** La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale.

**Titre I. Art. 2.** La devise de la République est Liberté, Égalité, Fraternité. Son principe est « Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».



**Le pouvoir exécutif**  
fait appliquer les lois

**Le président de la République**  
Élu au suffrage universel direct  
Chef de l'État et des armées  
Nomme le Premier ministre  
Peut dissoudre l'Assemblée nationale

Le palais de l'Élysée, résidence du chef de l'État depuis 1874, siège du Conseil des ministres.

2)

3)

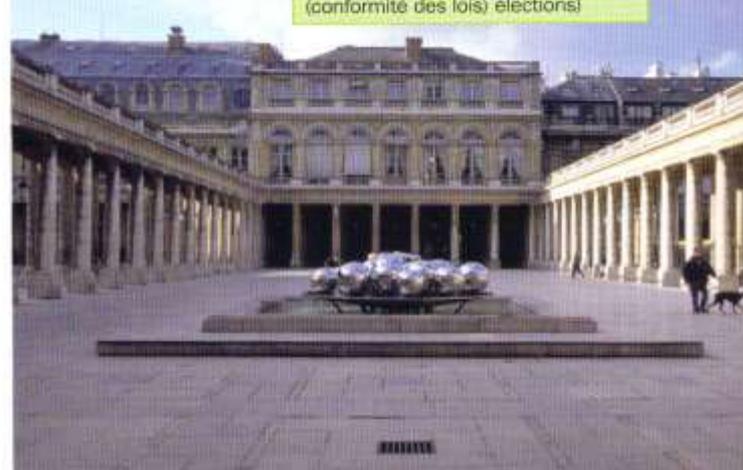
**Le Premier ministre**  
Chef du **gouvernement**

**Titre III. Art. 20.** Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il est responsable devant le Parlement.



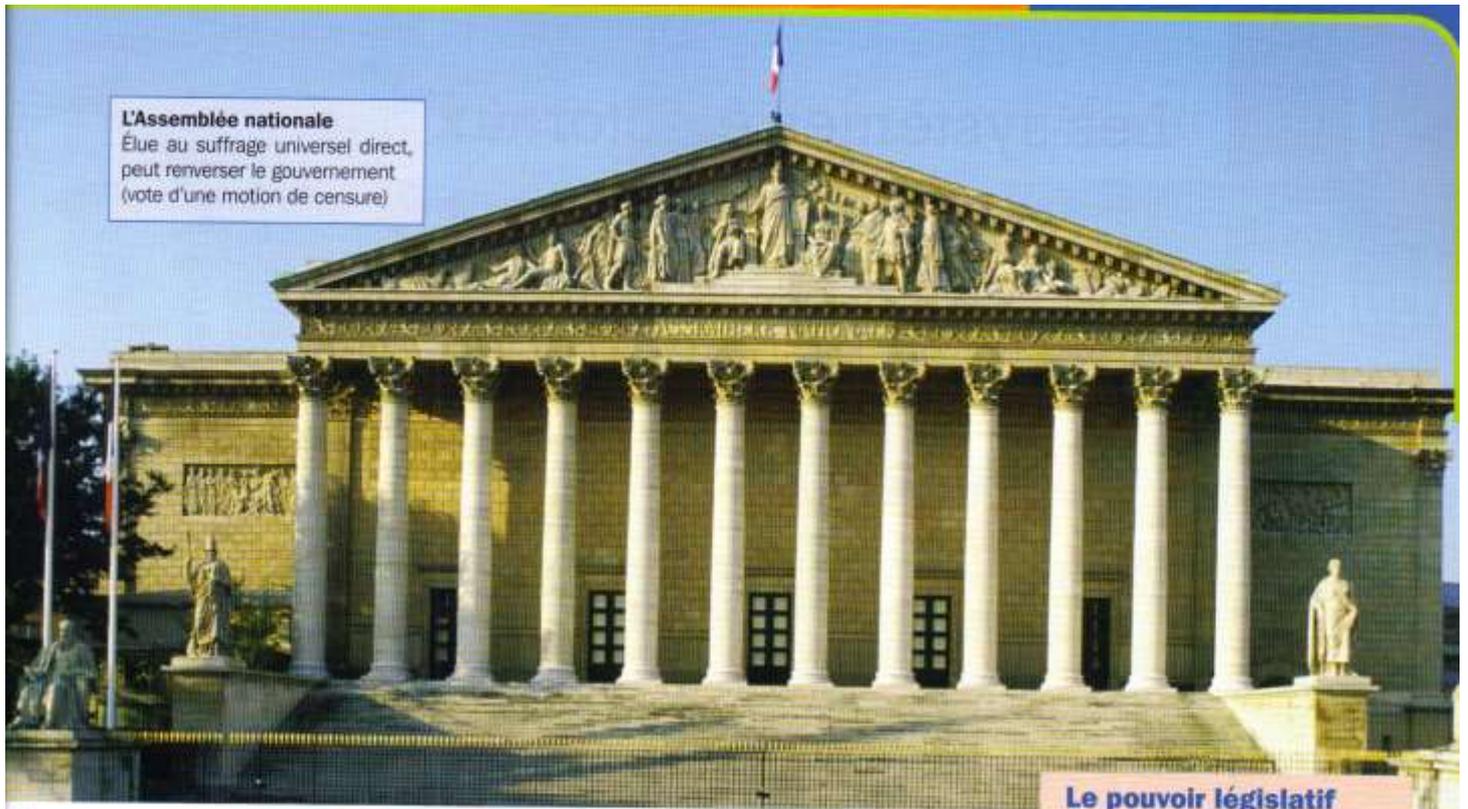
L'hôtel Matignon, résidence du Premier ministre depuis 1935.

**Le Conseil constitutionnel**  
Veille au respect de la Constitution (conformité des lois) élections



Le Conseil constitutionnel, au Palais Royal depuis 1959.

4)



**L'Assemblée nationale**  
 Éluë au suffrage universel direct,  
 peut renverser le gouvernement  
 (vote d'une motion de censure)

**Le pouvoir législatif**  
 détenu par le Parlement  
 vote les lois,  
 contrôle l'exécutif

Le palais Bourbon, siège de l'Assemblée nationale (Chambre des députés), bien national depuis 1791.



**Le Sénat**

**3 Paris capitale politique, les hauts lieux du pouvoir législatif**

Le palais du Luxembourg, siège du Sénat depuis 1879.

5)

6)

## Premières approches :

- 1) (Doc 1 à 3). Sur quels principes est fondée la Ve République ? Qu'appelle-t-on «Constitution» ?
  - Les principes sur lesquels est fondée la V<sup>o</sup> République sont :
    - la souveraineté du peuple,
    - la séparation des pouvoirs, principe énoncé par le philosophe anglais Locke (1632-1704), puis par le Français Montesquieu (1689-1755), dans le but de limiter l'arbitraire et d'empêcher les abus (« Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir,» *L'Esprit des lois*, 1748).
  - On appelle Constitution l'ensemble de textes de lois qui établissent le régime politique du pays et règlent les rapports entre les citoyens et l'État.
  
- 2) (Doc 2 et 3) Qui détient le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif ? Quels sont leurs attributs respectifs et comment peuvent-ils agir l'un sur l'autre ?
  - Le président de la République et le gouvernement dirigé par le Premier ministre se partagent le pouvoir exécutif ;
  - le Parlement, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, détient le pouvoir législatif.
  - Le pouvoir exécutif fait appliquer les lois, détermine et conduit la politique du pays ;
  - le pouvoir législatif vote les lois et contrôle l'exécutif.
  - Le président de la République peut dissoudre l'Assemblée nationale, qui peut obliger le gouvernement à démissionner en votant une motion de censure.
  
- 3) (Doc 2 et 3) Pourquoi peut-on dire que le régime est parlementaire ? Quelle garantie le Conseil constitutionnel apporte-t-il au respect des principes démocratiques ?
  - Le régime est parlementaire car le gouvernement est responsable devant le Parlement : il peut être renversé par le vote d'une motion de censure.
  - Le Conseil constitutionnel garantit le respect des principes démocratiques car il veille à la conformité des lois et des élections, suivant la Constitution.
  
- 4) (Doc 2 et 3) En quoi ces photos confirment-elles le statut de Paris capitale ?
  - Ces photos confirment le statut de Paris capitale puisque la ville est le siège des hauts lieux du pouvoir politique.
  - Le palais de l'Élysée (président de la République)
  - l'hôtel Matignon (Premier ministre) pour le pouvoir exécutif ;
  - le palais Bourbon (Assemblée nationale) et le palais du Luxembourg (Sénat) pour le pouvoir législatif ;
  - le Palais-Royal (Conseil constitutionnel).